

Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

TVBuONAIR

UN PARKING VÉGÉTALISÉ



LES ENJEUX POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU URBANISÉ

- Les parkings traditionnels peuvent constituer des barrières écologiques à l'égard de la micro-faune. Moyennant quelques aménagements bien pensés, il est possible d'envisager la conception d'un parking dans une optique de maintien de la biodiversité et d'intégrer ces espaces publics dans la trame verte d'un territoire.
- Les parkings dont les revêtements utilisés sont perméables favorisent l'infiltration de l'eau et réduisent ainsi les risques d'inondations. Cette infiltration directe diminue par ailleurs le ruissellement et la probabilité que les eaux ne se chargent en polluants avant d'arriver dans les cours d'eau et les nappes phréatiques.
- La présence de végétaux, en plus de réguler le microclimat et de réduire les îlots de chaleur, participent à réduire la pollution de l'air et à rompre la monotonie du paysage urbain.
- Comparativement aux espaces imperméabilisés, les surfaces végétalisées (gravier enherbé, dalles alvéolées) nécessitent des efforts de gestion et des coûts moins importants.
- Comme ils constituent des lieux de passages fréquents, les parkings peuvent être l'occasion de sensibiliser aux bienfaits de la végétalisation urbaine.

EN PRATIQUE...



Crédits : CREAT-UCLouvain

Tant le revêtement de l'aire de stationnement que l'aménagement de ses alentours immédiats peuvent être envisagés dans une perspective de préservation et/ou de développement de la trame verte et bleue.

1 Le revêtement :

Il existe plusieurs alternatives au macadam... il y aura cependant lieu de privilégier l'option la plus adaptée au contexte d'implantation du parking (véhicules visés, fréquentation prévue, intégration paysagère, etc.). La mise en place de ce type de dispositif nécessite des connaissances techniques particulières. Il est dès lors conseillé de faire appel à l'expertise de spécialistes afin d'assurer la pérennité des aménagements.

- Le gravier enherbé : A l'endroit où stationnent les véhicules, la technique consiste à semer ou à laisser s'implanter des plantes herbacées sur une couche composée de graviers concassés et de terre végétale. En fonction de la fréquentation du parking par les véhicules (qui empêchent une pousse excessive), des tontes ponctuelles pourront être nécessaires.
- Les dalles alvéolées : Ces dalles en béton ajourées laissent la végétation pousser dans les espaces prévus à cet effet. Les dalles ont pour avantage de maintenir le sol et d'éviter la formation excessive de boue en cas de pluies répétitives. L'entretien est quasi inexistant. Il est par contre important de signaler que l'utilisation de dalles alvéolées pour créer des aires de stationnement présente un coût certain.

2 Les abords du parking :

Que les revêtements utilisés soient perméables ou pas, les alentours des aires de stationnement peuvent favoriser l'accueil de la biodiversité. Entre les places destinées aux voitures, pourquoi ne pas privilégier des espèces végétales indigènes et variées (tout en veillant à ce que la taille des essences choisies soit suffisante pour fournir de l'ombre aux véhicules) ? Des plantes couvre-sol ou un paillage empêcheront l'implantation excessive d'adventices. Si l'espace alentour s'y prête, la plantation d'une prairie fleurie ou la mise en place d'une tonte différenciée permettra d'agrémenter l'aspect esthétique du lieu tout en favorisant l'entomofaune. Des petits aménagements de type nichoirs pour oiseaux et hôtels à insectes pourront également être installés.

BON À SAVOIR

- En général, les parkings ne sont pas considérés comme des espaces publics « prestigieux ». La tolérance vis-à-vis d'adventices y est plus importante que pour les places ou les cimetières par exemple. L'application des principes de la gestion différenciée en est donc facilitée.
- La plantation de petits fruitiers à proximité du parking végétalisé s'avère être une manière originale de valoriser et de favoriser la réappropriation de l'espace public, de susciter les rencontres. En termes de biodiversité également, les fruitiers ont leur rôle à jouer pour accueillir la vie sauvage. On veillera cependant à ce que les fruitiers ne soient pas installés à proximité immédiate des places de stationnement, pour éviter que les fruits ne soient en contact avec les gaz d'échappement.
- Si la végétalisation des parkings comporte de nombreux avantages, il y a lieu de choisir des essences appropriées pour éviter d'éventuels désagréments. On évitera par exemple, les variétés dont le développement racinaire est superficiel et qui risqueraient d'entraîner des soulèvements de revêtement. Dans une optique de gestion différenciée, les arbres dont la taille est facilement praticable seront privilégiés.

UN PROJET MOBILISATEUR LOCALEMENT



Si la protection et le développement de la trame verte et bleue ont pour objectif de favoriser la faune et la flore sauvage, ils visent également à promouvoir le bien-être humain. Cette fonction sociale étant reconnue, l'aménagement de l'espace public devrait pouvoir répondre à ce double enjeu. L'aménagement d'un parking en particulier peut être l'occasion de questionner et d'associer la population à la mise en place du projet. En effet, l'aire de stationnement répond normalement à un besoin des citoyens et doit donc tenir compte de la manière dont ceux-ci utilisent ou souhaitent utiliser leur environnement. L'installation d'une aire de détente/de pique-nique correspond-elle à un besoin ? Si des arbres fruitiers venaient à être plantés, les usagers du parking en récolteraient-ils les fruits ? L'installation d'une prairie fleurie aux abords du parking contribuerait-elle à améliorer leur cadre de vie ? Sont-ils sensibles ou pas à la présence d'adventices ? La réalisation d'enquêtes de terrain réalisées auprès des futurs usagers du site pourra être l'occasion d'intégrer cette dimension sociale dans la planification des aménagements du parking et d'en faciliter l'acceptation par le public.



Crédits : CREAT-UCLouvain

UN EXEMPLE INSPIRANT !

Dans le cadre du projet Interreg TVBu ONAIR, la commune de Merbes-le-château a aménagé, à l'arrière du bâtiment du CPAS, un parking végétalisé. Le site fréquenté par le personnel du CPAS devait conserver une dimension conviviale tout en assurant la fonction de parking. C'est ainsi que des petits fruitiers ont été plantés à proximité de la zone de stationnement et qu'une aire de détente comprenant une table de pique-nique a été installée. En terme de revêtement, le choix de la commune s'est porté sur un gravier-enherbé qui a l'avantage d'être perméable et de pouvoir être tondu si le passage des véhicules ne suffit pas à maintenir la végétation.



POUR ALLER PLUS LOIN

- [Parkings végétalisés – Caue28 \(Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Eure- et-Loir\)](#)
- [Aménager un parking vert ou fleuri – Réseau Wallonie Nature](#)



Projet soutenu par



Plus d'infos sur :



L'Union européenne et la Wallonie investissent dans votre avenir

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING